

# Club PAPI

9 novembre 2018

## 1. Objectifs du cahier des charges PAPI 3 et synthèse des évolutions

Manon ALBIN  
DREAL PACA / SPR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

# 1/ Objectifs

*Cahier des charges PAPI 3, parties I et II*

- Élaboration d'une **stratégie** de prévention des inondations puis mise en œuvre d'un **programme global**
- Le PAPI est l'outil opérationnel de la mise en œuvre de la **SNGRI**, notamment pour les **SLGRI**
- Il ouvre droit aux **financements** du FPRNM
- Le **cahier des charges PAPI 3** a été conçu avec :
  - *Retour expérience PAPI 2*
  - *Fonctionnement CMI*
  - *Au regard de la mise en œuvre du PSR*
  - *Après une consultation (services État et CT)*



Stratégie nationale  
de gestion des risques  
d'inondation



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

ORGANISME NATIONAL  
D'INFORMATION  
Inondation

# 1/ Objectifs

*Guide accompagnement, « l'élaboration du dossier PAPI »*

- **Exigences pour le programme d'action :**
  - *Territoires cohérent*
  - *Diagnostic approfondi*
  - *Stratégie partagée (acteurs et public)*
  - *Cohérence avec les autres politiques publiques*
  - *Mobilisation de tous les axes de la prévention*
  - *Proportionnalité aux enjeux et aux impacts des actions*
  - *Traçabilité des choix (AMC, analyse environnementale,...)*
  - *Anticipation des étapes de la mise en œuvre des actions (calendrier)*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# 2/ Modalités d'application

Cahier des charges, partie VII  
Instruction, partie VI

- Dossiers déposés en préfecture à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**
- Avenant simple à un PAPI 2 : ok
- Avenant modifiant l'économie générale : labellisation PAPI 3
- *Note : des PAPI seront encore labellisés « PAPI 2 » en 2018*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# 3/ Suppression du label PSR

*Cahier des charges, partie III.2  
Instruction, parties II, III et IV*

- Le label PSR est supprimé à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**
  - *Y compris pour les actions de PAPI existants qui auraient dues être labellisées PSR*
- Tous les travaux liés à des systèmes d'endiguement sont **inclus dans un PAPI**
  - *Création, confortement, hausse du niveau de protection*
- Les **avenants** aux conventions PSR sont toujours possibles
  - *Simple ou avec labellisation*

## Plan submersions rapides

Submersions marines, crues soudaines et ruptures de digues



MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
ET DE L'ÉGALISATION

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES  
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DU BUDGET,  
DES COMPTES PUBLICS,  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# 3/ Suppression du label PSR

*Cahier des charges, partie III.2  
Instruction, parties II, III et IV*

- Les **réserves** et **recommandations** des conventions PSR doivent être levées lors de :
  - *Autorisation environnementale*
  - *Décision attributive de subvention*
  
- **Exceptions** pour les petits projets d'endiguement :
  - *Sans augmentation du niveau de protection*
  - *Inférieurs à 2 M€*
  - *Modèle d'instruction en cours de préparation à la DGPR*
  - *Validation lors de la demande de délégation FPRNM*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

...et pour les projets inscrits dans les **Plans grands fleuves**

# 4/ Du PAPI d'intention au PAPI

*Cahier des charges, partie V.1  
Note aux services, partie 1.1*

- Le cahier des charges PAPI3 rend obligatoire le PAPI d'intention
- **Objectif** : élaboration du programme d'études nécessaire à la réalisation du PAPI
  - *Financement FPRNM de ces études (impossible hors PAPI)*
- **Contenu** : études et actions des axes 1 à 5 du PAPI. Pas de travaux, ni d'acquisitions (axes 5, 6 et 7)
- **Exceptions** : connaissance suffisamment précise du territoire (démarches antérieures : contrat de rivière, SLGRI, PAPI précédent,...)
  - *À valider lors de la déclaration d'intention*
  - *Après échanges avec la DREAL et éventuellement la DGPR*



# 4/ Du PAPI d'intention au PAPI

*Cahier des charges, partie V.2.2  
Guide d'accompagnement, « l'élaboration du PAPI d'intention »*

- Le PAPI d'intention doit permettre dans sa mise en œuvre :
  - *Mise en place de la gouvernance (lien avec Gemapi)*
  - *Réalisation du diagnostic (connaissance des aléas et des enjeux, connaissance des dispositifs existants,...)*
  - *Réalisation des AMC, note urba, analyse environnementale*
  - *Élaboration de la stratégie et du programme d'action (avec AMC, analyse environnementale, concertation, consultation,...)*
  - *Mise en œuvre de la concertation et de la consultation*
  - *Rédaction du dossier de PAPI*

Il est labellisé localement alors que le PAPI sera labellisé en CMI



# 5/ Contenu du dossier

- **Consultation** du public
- Précisions sur le contenu du **diagnostic**
- Étude **agricole** et protocole d'indemnisation
  - *Notamment analyse de la vulnérabilité du territoire*
- Note sur **l'urbanisme**
- Réalisation d'**ACB/AMC**
  - *< 2 M€ : étude socio-éco adaptée*
  - *Entre 2 M€ et 5 M€ : ABC*
  - *> 5 M€ : AMC*
- **Justification et traçabilité** des choix
  - *En lien avec l'AMC, l'analyse environnementale, la concertation,...*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# 6/ Points de vigilance

- **Concertation** avec les acteurs du territoire
  - *Pour faciliter la réalisation des travaux*
- Articulation avec les **SLGRI**
- Principe de **proportionnalité**
  - *Mobilisation des études existantes*
- Déploiement de la **Gemapi**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# 6/ Points de vigilance

- Prise en compte des enjeux **environnementaux**
- **Équilibre** entre les axes
  - *Développement des axes 1 à 5*
- Prise en compte de **l'ensemble des types d'inondation**
  - *Notamment ruissellement*
- **Planification** des travaux
  - *Notamment au regard des capacités du porteur*
- Condition de **solde des subventions** des axes 6 et 7
  - *PCS, Dicrim, communication PPR, consignes de sécurité camping, repères de crues, zonages pluviaux*



# 7/ Documents de référence

## ■ Documents cadre :

- *Guide de l'intention à la labellisation*
- *Cahier des charges PAPI 3*
- *Instruction gouvernementale (29 juin 2017)*
- *Note « le rôle des services de l'État dans la démarche PAPI » (juin 2017)*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE